

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
SEANCE DU JEUDI 29 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 18/04/14 s'est réuni le mardi 29 avril 2014, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Gérard MILLET, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Gérard MILLET, **Maire**

Monsieur Louis VOGEL (à partir du point n°3), Madame Marie-Hélène GRANGE (à partir du point n°3), Monsieur Kadir MEBAREK, Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA (à partir du point n°3), Monsieur Noël BOURSIN (à partir du point n°3), Madame Renée WOJEIK (à partir du point n°3), Madame Brigitte TIXIER (à partir du point n°3), Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ (à partir du point n°3), Madame Ségolène DURAND (à partir du point n°3),

Monsieur Anthony LEMOND, **Adjoints**

Monsieur Xavier LUCIANI, Monsieur Jean-Claude COULLEAU, Madame Josette CHABANE, Monsieur Gérard PILLET, Madame Marie-Rose RAVIER, Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Madame Adrianasolo RAKOTOMANANA, Madame Jocelyne LANGMANN, Monsieur Didier GUISY, Madame Catherine STENTELAIRE, Monsieur Mourad SALAH (à partir du point n°3), Monsieur Mohammed HADBI, Madame Corinne AUBANEL (à partir du point n°3), Monsieur Mohamed MOKEDDEM, Madame Chrystelle MAROSZ, Madame Valérie VERNIN (à partir du point n°3), Monsieur Claude BOURQUARD, Monsieur Thierry BRISSON, Monsieur Baytir THIAW (à partir du point n°3), Monsieur François KALFON, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO, Madame Djamila SMAALI PAILLE, Madame Farida ATIGUI (à partir du point n°3), Monsieur Thomas GUYARD, Madame Marine GAIGNARD (à partir du point n°3), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS NON EXCUSES:

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Louis VOGEL a donné pouvoir à Monsieur Gérard MILLET (jusqu'au point n°2), Madame Marie-Hélène GRANGE a donné pouvoir à Monsieur Anthony LEMOND (jusqu'au point n°2), Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA a donné pouvoir à Monsieur Xavier LUCIANI (jusqu'au point n°2), Monsieur Noël BOURSIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude COULLEAU (jusqu'au point n°2), Madame Renée WOJEIK a donné pouvoir à Madame Josette CHABANE (jusqu'au point n°2), Monsieur Romaric MOYON a donné pouvoir à Monsieur Gérard PILLET, Madame Brigitte TIXIER a donné pouvoir à Madame Marie-Rose RAVIER (jusqu'au point n°2), Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ a donné pouvoir à Madame Adrianasolo RAKOTOMANANA (jusqu'au point n°2), Madame Ségolène DURAND a donné pouvoir à Madame Jocelyne LANGMANN (jusqu'au point n°2), Monsieur Henri MELLIER a donné pouvoir à Monsieur Didier GUISY, Monsieur Mourad SALAH a donné pouvoir à Madame Catherine STENTELAIRE (jusqu'au point n°2), Madame Corinne AUBANEL a donné pouvoir à Monsieur Mohammed HADBI (jusqu'au point n°2), Madame Valérie VERNIN a donné pouvoir à Monsieur Mohamed MOKEDDEM (jusqu'au point n°2), Madame Alexandra DUVERNE a donné pouvoir à Madame Chrystelle MAROSZ, Monsieur Baytir THIAW a donné pouvoir à Monsieur François KALFON (jusqu'au point n°2), Madame Farida ATIGUI a donné pouvoir à Monsieur Thomas GUYARD (jusqu'au point n°2).

SECRETARE :

Monsieur Kadir MEBAREK

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Kakir MEBAREK en qualité de secrétaire de séance.

2 - CAPITALISATION ET ETALEMENT DE LA PENALITE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Monsieur MEBAREK explique que cette délibération est technique et concerne la pénalité que la Ville doit acquitter au titre de la sortie de plusieurs emprunts qui ont été restructurés au 30 juillet 2013, au premier rang desquels l'emprunt conclu auprès de la Caisse d'Epargne adossé sur un indice Euro/Franc Suisse. En application d'une décision du 30 juillet 2013, il a été négocié la sortie de 9 lignes de prêt pour un montant global de 33 000 007 millions et cette sortie a donné lieu au paiement d'une indemnité de remboursement anticipé qui est de 7.5 millions d'euros.

Cette pénalité de 7.5 millions d'euros va donc être incluse dans le stock de dette de la Ville puisqu'il le rappelle, dans le cadre de cette renégociation, la Caisse d'Epargne a consenti à la Ville un emprunt souscrit au mois de mai pour un montant total de 12.5 millions d'euros. Dans ceux-ci sont compris le financement de ces 7.5 millions de pénalités. La différence (5.5 millions) étant consacrée au financement dans le cadre du programme d'investissement. Ces 7.5 millions qui vont être intégrés en cours de dette doivent faire l'objet d'une capitalisation, c'est-à-dire d'une inscription dans les comptes de la Ville. Dans la mesure où il ne s'agit pas pour cette partie de la pénalité - soit pas une dette au sens strict du terme -, la pénalité de 7,5 millions d'euros qui vient s'ajouter au stock de dettes de Melun a besoin d'être capitalisée dans les comptes de la Ville.

L'objet du 1er point de cette délibération vise donc à inscrire en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement le montant de la dite pénalité ; il ne s'agit là que d'une inscription comptable sans impact budgétaire, puisque c'est une opération d'ordre, n'ayant aucun effet sur le budget de la Ville. Ces montants ne seront pas décaissés au titre du budget 2014. Il ne s'agit que d'une inscription comptable, donc 7.5 millions d'euros en recettes et 7.5 millions d'euros en dépenses de fonctionnement.

Une fois cette capitalisation effectuée dans les comptes de la Ville, il convient d'étaler les impacts sur les comptes de la Ville sur plusieurs exercices (d'un point de vue comptable sur une durée de 11.58 années). Pourquoi ce chiffre ? Tout simplement car la M14 impose d'amortir cette pénalité sur la durée du prêt quitté (le prêt de la Caisse d'Epargne courait sur 11.5 années). Monsieur MEBAREK précise à nouveau que ces opérations sont purement comptables ; elles n'impactent absolument pas les flux financiers et le budget de la Ville. La durée de l'amortissement est précisé : de 2015 à 2026.

Monsieur KALFON prend la parole. Cette note de présentation, selon lui, a pour but un lissage technique au titre de la comptabilité M14. Il est donc nécessaire d'intervenir sur le fond. Sur l'impact de la sortie de l'emprunt toxique qui a été contracté adossé en Euro/Franc Suisse. C'est un montant de 21870 000 millions d'euros. En février 2013, il restait 16 millions à rembourser dont 7.5 millions d'euros de pénalités. Quand on compare avec d'autres collectivités soumises à ce type d'emprunt, on s'aperçoit qu'il y a un impact budgétaire sur la

collectivité qui est invraisemblable. Il revient sur un point mentionné, entre le moment où le taux fixe était de 2.74 % et le moment de sortie, il y a au moins deux exercices comptables complets voire trois où la parité Euro/Franc Suisse a créé des taux variables extrêmement élevés. La collectivité aurait pu sortir, négocier ou poursuivre en justice la Banque, comme d'autres collectivités l'ont fait.

Pour Monsieur KALFON, 7.5 millions d'euros représentent l'équivalent de deux écoles entièrement rénovées, trois ou quatre crèches, ce qui est extrêmement important. La Ville a pris un engagement avec la Caisse d'Epargne, pour trente années, sur des taux qualifiés d'usuraires pour financer le plan de rénovation urbaine (idem avec la Caisse des Dépôts). Selon lui, c'est une faute de gestion lourde. On arrive à un moment à devoir lisser une pénalité de 7.5 millions d'euros. Même si les propos de Monsieur le Maire sont rassurants, il n'empêche que les 7.5 millions d'euros seront bien payés par les melunais ; ils viennent se rajouter aux 11.58 années du prêt initial qu'il reste à rembourser. L'impact annuel de ce remboursement étalé au titre de la M14 est de 647 668 Euros/an. Compte tenu de sa délégation de pouvoir, le maire pourra prendre des décisions de ce type sans délibération. Il recommande une note d'information à destination des membres du Conseil Municipal.

Monsieur KALFON estime ensuite que Monsieur le Maire ne devrait pas prendre d'emprunts à taux variable, qui sont un véritable poison budgétaire pour la Ville de Melun.

Monsieur MEBAREK ne souhaite pas revenir sur ce débat mais précise que les effets multiplicateurs ne sont pas les mêmes d'une collectivité à l'autre car ce ne sont pas strictement les mêmes types de produits. Dans l'encours de la dette melunaise, il y a une ligne avec DEXIA sur cet indice et une ligne avec la CAISSE D'EPARGNE. La ligne DEXIA a un impact de taux dégradé inférieur à celui de la CAISSE D'EPARGNE, ce qui explique que ce produit reste encore dans les comptes de la Ville. Il y avait moins d'urgence à sortir de ce produit DEXIA, qui, il le répète, a un effet multiplicateur beaucoup plus important. On ne peut comparer l'ensemble des collectivités qui ont souscrit ce produit car il faut aller dans le détail du calcul. Concernant la négociation, la Ville a, après analyse des avantages et inconvénients de chaque solution, après examen juridique du sujet, considéré que l'opportunité d'une transaction amiable était préférable. Il était dangereux de choisir l'option du contentieux à un moment où les banques cessaient de soutenir les Collectivités dans le cadre de leur programme d'investissement. Au final, aller au contentieux contre la CAISSE D'EPARGNE signifiait également que l'un de nos banquiers qui finançait depuis longtemps les investissements de la Ville cesserait de le faire, alors même qu'elle était engagée dans un programme lourd de rénovation urbaine.

Enfin, pour répondre à la question technique, les 647 000 Euros amortis/an ne correspondent pas au coût budgétaire annuel, il s'agit simplement du tableau d'amortissement et d'une opération d'ordre. Monsieur KALFON souhaite savoir exactement combien coûtera ce remboursement aux melunais par an. Monsieur MEBAREK lui répond que cette pénalité de 7.5 millions donne lieu à un prêt étalé sur 30 ans et c'est dans le cadre de cette durée que ces 7.5 millions vont être absorbés. Les 11.5 années ne sont que de l'amortissement.

Monsieur GUYARD trouve le montant délirant et assimile cette nécessité de remboursement à du racket.

Monsieur MEBAREK lui explique qu'il est dans la vraie vie, dans la réalité des contrats et des relations financières entre une banque et une collectivité. Lorsqu'on renégocie une sortie

de prêt, il y a des pénalités. Lorsqu'on contracte un emprunt lors d'une acquisition d'un bien immobilier, si l'on sort de manière anticipée, une pénalité devra être payée. La ville avait tout intérêt à sortir de ce produit avec des taux d'intérêt de 22 à 23 %.

Monsieur GUYARD est choqué par le comportement des banques et il ne comprend pas que les melunais soient obligés de se plier au remboursement de ces pénalités, alors même que 10 % d'entre eux vivent avec moins de 331 euros et n'ont même pas accès au RSA.

Monsieur MEBAREK lui explique que, dans un monde idéal, il le rejoint totalement. Malheureusement dans la vraie vie, ce n'est pas le cas. Un état de droit impose l'application des Lois : si ce n'est pas un juge, la Préfecture contraint les Collectivités à financer ces pénalités.

Monsieur GUYARD déplore la réalité face à ce constat d'échec. Reconduire une gestion telle qu'elle est pratiquée dépasse l'entendement.

Monsieur BOURQUARD n'est pas tout à fait d'accord avec l'interprétation comptable. Puisqu'il a été créé une dépense en budget de fonctionnement et une recette dans le budget d'investissement, cela aura un impact négatif dans le budget de fonctionnement et positif dans celui d'investissement. Il précise que l'on ne peut pas dire que cette opération est « blanche », on ne le saura que lors du Compte Administratif 2014. Il lui semblait que les deux budgets n'étaient liés que par le Compte Administratif.

Monsieur MEBAREK donne un élément de réponse. Les comptes sur lesquels sont inscrits les 7.5 millions d'euros en investissement et en dépenses sont des comptes d'ordre, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'effet de décaissement sur le budget de la Ville. Il s'agit d'inscrire en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement la dite somme afin d'équilibrer l'opération. Par ailleurs, lorsqu'on regarde la délibération, on parle dans un premier temps de la capitalisation, puis dans un second temps, on procède à l'amortissement échelonné. On va retrouver cette fois en dépense d'investissement 7.5 millions et en recettes d'investissement 7.5 millions ; c'est exactement l'effet miroir sur l'élément capitalisation. Il s'agit d'une opération strictement comptable. Le seul impact qu'il y a budgétairement est que l'amortissement de 647 000 Euros indiqué dans le budget de fonctionnement en 2015, il sera effectivement obligatoire de donner une ligne de dépense de fonctionnement qui s'appellera « amortissement des 647 000 Euros » mais cet argent ne sera pas effectivement dépensé. Il va venir améliorer l'autofinancement de la Ville, puisque les amortissements font partie des inscriptions qui rentrent dans le financement. C'est un mouvement strictement neutre.

Cette opération est purement comptable, et Madame BRAY-PRAYER, Directrice des Finances, peut en parler mieux que lui. Tout ceci est très technique, selon lui, mais c'est la nomenclature qui le présente comme cela. Monsieur KALFON souhaite que la Directrice des Finances leur explique au nom de la transparence, combien chaque melunais va payer pour rembourser cette pénalité. Pour lui, les personnes ne raisonnent pas suivant la nomenclature M14, même si les normes comptables existent. Monsieur KALFON aborde deux questions complémentaires. Au nom de la transparence, serait-il possible de communiquer l'avis et l'expertise du cabinet VIDAL puisque c'est, sur cet avis, que la décision a été prise.

Monsieur MEBAREK va donner les éléments de réponse à Monsieur KALFON à savoir ce que va représenter 7.5 millions sur le profil d'amortissement de la dette sur une trentaine d'années. La 2^{de} question de Monsieur KALFON concerne l'aide du Ministère des Finances. Il imagine qu'il y a eu une candidature de la Ville, ce qui pourrait être positif. Le

fonds de compensation a bien été inscrit dans la Loi de finances qui a donné lieu à un Décret, on est en attente des Arrêtés Ministériels ou des circulaires qui vont venir préciser les critères précis d'éligibilité à ce fonds.

Adopté par 9 voix contre et 30 voix pour, le Conseil Municipal :

DECIDE l'inscription au budget primitif 2014 des opérations de régularisation concernant la capitalisation et l'étalement de la pénalité de remboursement anticipé.

<u>Capitalisation de la pénalité de remboursement anticipé</u>	1641	668
Recette investissement	7 500 000 €	
Dépense fonctionnement		7 500 000 €

<u>Etalement de la pénalité de remboursement anticipé</u>	4817	796
Dépense investissement	7 500 000 €	
Recette fonctionnement		7 500 000 €

DECIDE l'étalement de la charge sur les exercices 2015 à 2026 compris, selon les opérations suivantes à inscrire dans les budgets primitifs correspondants au tableau ci dessous :

Tableau d'amortissement (11,58 ans) de la charge transférée :

<u>Etalement charge transférée</u>	6862 Dép fonct	4817 Recette inv	Cumul
2015	647 668,39 €	647 668,39 €	647 668,39 €
2016	647 668,39 €	647 668,39 €	1 295 336,78 €
2017	647 668,39 €	647 668,39 €	1 943 005,17 €
2018	647 668,39 €	647 668,39 €	2 590 673,56 €
2019	647 668,39 €	647 668,39 €	3 238 341,95 €
2020	647 668,39 €	647 668,39 €	3 886 010,34 €
2021	647 668,39 €	647 668,39 €	4 533 678,73 €
2022	647 668,39 €	647 668,39 €	5 181 347,12 €
2023	647 668,39 €	647 668,39 €	5 829 015,51 €
2024	647 668,39 €	647 668,39 €	6 476 683,90 €
2025	647 668,39 €	647 668,39 €	7 124 352,29 €
2026	375 647,71 €	375 647,71 €	7 500 000,00 €

3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Premier budget du mandat qui s'inscrit comme les années passées dans un contexte de déficit durable des finances de l'état, selon Monsieur MEBAREK. La différence étant que désormais l'état de manière encore plus forte qu'auparavant impose et met à contribution l'ensemble des opérateurs du jeu public en France dans cet effort d'économie qu'il s'agisse des collectivités locales, de la Sécurité Sociale et de l'état lui-même. Ce 1er budget du mandat s'inscrit dans un contexte où l'état a déjà imposé comme réductions 1.5 milliard d'euros à ces dotations à destination des collectivités, alors qu'il fait face à un déficit qu'il est contraint de maîtriser pour respecter son engagement européen. Dans son intervention lors du vote de confiance au gouvernement du 8 avril dernier, le 1er Ministre a rappelé les engagements de la France en terme de maîtrise des déficits et il a précisé qu'un effort supplémentaire de 50 milliards d'euros d'économie devait être réalisé de manière partagée entre l'état, les collectivités et la Sécurité Sociale, (les collectivités à hauteur de 10 milliards d'euros). Par ailleurs, dans ce contexte national très contraint qui a nécessairement un impact sur le budget de la Ville, le gouvernement a décidé de mettre en chantier un certain nombre de réformes structurelles qui visent à réduire le « millefeuille » territorial et, in fine, à réaliser des économies budgétaires.

Il ne reviendra sur la suppression d'une partie des Régions à terme et des Conseils Généraux qui va avoir un impact sur les communes dans la mesure où les subventionnements croisés qui pouvaient bénéficier à ces dernières (une commune pouvait obtenir des subventions à la fois de la région et du département sur un même projet). Ce principe de subventions croisées sera désormais terminé, puisque la Région et le Département interviendront dans un champ de compétence déterminé.

Cet élément de réforme structurel aura nécessairement un impact sur les finances des collectivités et de la Ville de Melun en particulier. Face à ses contraintes fortes, des réductions des dotations de l'état et, demain, des soutiens des partenaires que sont le Département et la Région, chaque collectivité se doit d'anticiper (difficultés qui pourraient perdurer jusqu'en 2017). Face à ces fortes contraintes, les collectivités se doivent de définir différemment leurs politiques et leurs actions dans le cadre de leurs compétences obligatoires et facultatives. Concrètement, pour la Ville de Melun, cette réduction des dotations de l'état donne lieu à une réduction de la dotation forfaitaire de fonctionnement de l'ordre de 547 000 Euros sur les comptes de la Ville. A ce stade, il ne peut évaluer les subventions perdues par la Ville si la clause de compétence générale venait à être supprimée dès cette année. En matière de fiscalité, les recettes de la Ville de Melun resteront sensiblement équivalentes à celles de l'an passé, compte tenu du fait que le taux de fiscalité sera maintenu en 2014 mais également du fait que l'élargissement des bases de recettes fiscales ne profitera pas à Melun en raison des déconstructions liées au PRU. Par ailleurs, il rappelle que la Ville a mis en place un principe d'exonération de la taxe foncière pour les deux premières années, cet élément étant maintenu, la recette fiscale escomptée pour 2014 sera sensiblement équivalente à l'année dernière. De plus, les allocations compensatrices versées par l'Etat seront, comme l'an passé, en baisse ce qui impactera l'entrée fiscale.

Face à cette situation, la Ville doit s'adapter pour faire face à ses recettes en baisse. Elle doit ainsi combiner diverses stratégies. Elle doit réduire ses dépenses de fonctionnement, ses charges à caractère général, ses charges de personnel ; elle doit calibrer au mieux ses investissements en réalisant uniquement ceux qui sont strictement nécessaires, en privilégiant les programmes déjà lancés en terminant ses opérations. La Ville doit également, lorsque cela est justifié, possible et tenable réajuster ses tarifs de manière à pouvoir maintenir sa recette

sans augmenter le niveau de fiscalité et sans imposer une perte encore plus importante de pouvoir d'achat aux melunais.

Au final dans le cadre de budget primitif, ce qui est proposé est de profiter de ses contraintes budgétaires pour ensemble redéfinir les priorités et peut être travailler avec un mode de gouvernance qui permette au cours de ce mandat de réaliser de manière beaucoup plus pérenne un nombre conséquent d'économies. Le budget proposé ce soir s'élève à 113 millions d'euros, (76.6 millions en fonctionnement et 36.6 millions en investissement). Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont en évolution prévisionnelle de BP à BP d'un peu moins de 0.2 %. Lorsque l'on apprécie le compte administratif 2013 et le budget, la baisse est de plus de 2 %. Les recettes augmentent mais l'opération reste neutre budgétairement. L'évolution réelle est de moins 0.19 %. Le premier point d'ajustement concernant nos recettes porte sur la participation des usagers et il est proposé cette année une augmentation globale de cette participation de 2.5 %, soit un peu moins de 97 millions d'euros. Il reste un point technique à préciser, il y a dans le budget de la Ville en 2014, une participation qui est de 655 000 Euros versés par la CAMVS.

Il rappelle que la DMSI de la Ville fait l'objet d'une mutualisation avec un certain nombre de communes et, à ce titre, ce service étant mutualisé, les salaires de l'ensemble des personnels, soit 13 agents, font l'objet d'une dotation par la CAMVS qui s'ajoute en recettes. Mais bien entendu, ce n'est pas gratuit, la Ville va profiter de ce nouveau service mutualisé et cela a un coût qui s'élève pour 2014 à l'équivalent de la dotation versée par la CAMVS au titre des salaires. On peut retrouver cela en dépenses (ligne de 655 000 euros). Lorsque l'on neutralise cet aspect, les participations s'élèvent à + de 2.6 % ; par contre, lorsque l'on intègre cet aspect CAMVS, elles sont de plus de 20 %. On trouve également dans la note de présentation des recettes d'usagers qui sont attendues en hausse, pour l'UIA, la Médiathèque, les FRPA etc...

Concernant les tarifs des services aux usagers, il est proposé une augmentation annuelle de 2.5 %. L'objectif est de préserver la qualité du service rendu par la Ville à ses usagers tout en ne faisant pas prendre en charge par les contribuables déjà fortement sollicités localement comme nationalement, cette perte de recettes. Il est donc proposé au Conseil de passer cette augmentation de 2.5 % sur les services de la Ville, étant précisé qu'à ce stade, concernant la Médiathèque, qui n'a pas fait l'objet depuis sa création en 2004 de revalorisation de ses tarifs, on envisagerait de passer de 24 à 36 euros de participation à l'année pour les melunais et les habitants de l'agglomération, en laissant inchangés les services proposés et les supports prêtés. Concernant les tarifs hors agglomération, il est proposé de passer de 48 à 72 euros/an, sachant qu'en cours d'exercice budgétaire, ces tarifs pourront être corrigés.

Concernant les dotations de l'Etat, il impose aux collectivités 15 milliards d'euros d'économies ; cela se traduit pour Melun par une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2014, soit une perte d'environ 300 000 Euros, la Dotation Forfaitaire (baisse de + de 6 %). Par contre, la Dotation de Solidarité Urbaine dont la hausse attendue était de 3% sera finalement de 5%, ce qui est positif (soit plus de 300 000€). La Dotation Nationale de Péréquation est encore plus en baisse (de 5 %). Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France augmente de 8.8 %, ce qui permet d'amortir le choc de la baisse de la Dotation Globale Fonctionnement. In fine, il y aura donc un gain de 245 000 Euros sur le Fonds de Solidarité Ile de France.

La Dotation de Solidarité Communautaire reste inchangée à hauteur de 780 000 Euros. Le fonds de concours pour la Médiathèque, pour la piscine, le Conservatoire demeure le même à

645 000 Euros ; de la même manière, la compensation de l'ancienne taxe professionnelle reste stable à 7.8 millions d'euros.

Les droits de mutation restent équivalents. Monsieur MEBAREK propose de maintenir ces derniers au même niveau qu'en 2013 soit 850 000 euros par prudence. Les produits exceptionnels sont évalués à 246 000 Euros en 2014 contre 1 400 000 millions en 2013. Il rappelle qu'en 2013, la Ville avait perçu une partie très importante de l'indemnité assurance au titre du sinistre du Complexe Sportif, recettes qu'elle n'aura pas en 2014, puisqu'elle ne bénéficiera que d'un solde de 2 000 Euros. Par ailleurs, suite à un travail assez intense de négociation avec le service des impôts, la Direction des Finances a pu obtenir le dégrèvement d'un certain nombre de taxes foncières 2012 et 2013, ce qui permet une économie de 174 000 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2014 se chiffrent à 64 659 000 euros contre 63 009 000 euros (en évolution de + de 735 000 Euros face à des recettes qui sont en baisse). Pour autant, lorsqu'on appréhende l'exécuté 2013, le budget primitif proposé est en baisse de 0.1 % par rapport aux dépenses. Lorsque l'on regarde dans le détail, les charges à caractère général qui sont les dépenses que la Ville engage pour assurer ses services aux usagers et l'entretien de son patrimoine, il y aura une augmentation de celles-ci de 22 % par rapport au Compte Administratif 2013.

On peut constater aussi que certains postes budgétaires sont en augmentation en dépenses. Notamment, le point important en ce qui concerne la DSP/Restauration scolaire puisqu'il est porté au crédit 300 000 euros supplémentaires, afin d'assurer ce poste. Ceci s'explique par la partie des impayés mais également par le fait que la Ville prend en charge l'écart entre le tarif dit « social » à 1 euro profitant à une partie importante des usagers melunais. C'est le 1er tarif appliqué à Melun, la Ville prend en charge la différence entre 1 euro et le coût de revient du délégataire. Afin de financer ses dépenses qui sont en hausse, il a été décidé de réaliser des ajustements dans tous les services. Il a été proposé à l'ensemble des services de réaliser un effort sur leurs dépenses de façon à ne se concentrer que sur celles uniquement obligatoires, qui engagent la Ville en terme de contrat et bien entendu, celles qui sont nécessaires au service de qualité que la Ville doit continuer à maintenir au bénéfice des usagers.

Quelques objets de suppression en 2014 : le carnaval n'aura pas lieu. Il est apparu dans ce contexte de restriction budgétaire plus raisonnable de le supprimer ; il pourra être remplacé l'an prochain par un autre événement issu d'une consultation auprès des melunais.

Egalement proposée au stade du BP, la suppression des illuminations de fin d'année (ce poste était de 100 000 Euros pour une période d'un mois). Le Service Commerce travaillera en collaboration avec les commerçants afin d'imaginer un substitut à ces illuminations étant précisé, qu'en cours d'année, l'état budgétaire est moins important et s'il est possible de revoir partiellement cette décision, le Conseil Municipal pourra éventuellement le faire.

Un certain nombre de manifestations festives ne seront pas reconduites, puisque le budget global des fêtes et cérémonies est réduit de l'ordre de 14 % ; la ligne budgétaire en 2013 était de 343 000 euros qui passe à 290 000 euros en 2014. Concernant les fêtes de fin d'année, il a été décidé de maintenir les animations réalisées à la Mairie particulièrement la piste de ski qui reçoit beaucoup de melunais et non melunais. Par contre, la partie patinoire sera supprimée, le sapin sera maintenu ainsi que les animations autour de la Mairie. Par ailleurs, la Ville a depuis de nombreuses années décidé d'organiser des fêtes de Noël dans les quartiers puisque lors de cette période, il existe diverses manifestations, elles seront présentes en 2014. Un certain

nombre de réflexions ont été menées au stade du BP, notamment sur le forum de l'emploi que la Ville organise depuis quelques temps. L'Etat impose une mutualisation ; il serait donc opportun, voire pertinent, de faire de ce forum un projet d'agglomération porté par la Ville de Melun, sur le territoire melunais, afin d'éviter tout « doublon » si un autre forum était par ailleurs programmé. L'emploi est, en effet, une compétence communautaire.

Madame GAINARD prend la parole. Concernant ce forum emploi, elle pense que c'est une aberration que la Ville de Melun n'ait pas son propre forum et annuler cette manifestation au niveau de la Ville préfecture lui semble inconcevable. Monsieur MEBAREK lui précise qu'il est impératif que ce forum de l'emploi soit maintenu sur le territoire de la Ville de Melun mais il est nécessaire qu'il soit mutualisé au niveau de l'agglomération, donc financé par cette dernière. Ce forum est un succès incontestable par rapport à celui de la CAMVS. La question est purement financière. L'objectif est de faire en sorte que ce sujet soit financièrement porté par l'agglomération mais il est préférable de ne pas inscrire la dépense dans le budget sans avoir un levier de discussion plus fort avec la CAMVS.

Les charges de personnel sont un des éléments conséquents dans le budget de la Ville soit 63.5 % des dépenses réelles de fonctionnement, ratio qui n'est pas bon et le souhait est de faire en sorte de le ramener à un peu moins de 57 %. Il est proposé d'affecter les 635 000 euros du résultat de clôture à la couverture des besoins de financement des dépenses de personnel. Globalement, par rapport au BP 2013, les dépenses de personnel proposées au BP 2014 restent en progression de 2.07 %, soit un peu moins de 900 000 Euros de plus. Cette augmentation s'explique par l'évolution normale ; avec l'ancienneté et les qualifications des agents, les salaires sont donc impactés, mais cela n'est pas la seule raison.

Monsieur KALFON demande quelle est la part du GVT. Monsieur MEBAREK propose de demander à Madame BRAY-PRAYER si elle connaît cette information sur la part du GVT dans les + 2.07 % d'augmentation du BP : il s'agit de 2 % de GVT et 0.7 % hors GVT.

Cette importance des charges de personnel s'explique aussi par le caractère de Ville centrale revêtue par Melun. Par ailleurs, contrairement à d'autres villes, Melun a fait le choix d'intégrer et de gérer en interne un certain nombre de services, alors que d'autres communes ont fait le choix d'externaliser à des associations la fourniture de certains services. De fait, les charges de personnel s'en ressentent. Pour parvenir à cet objectif ambitieux, une réflexion a été menée et sera réalisée dans les prochains mois puisqu'il va être mis en place, sous la responsabilité du DGS, un groupe de travail qui va devoir évaluer les besoins des services et les mettre en face des effectifs, de voir quels sont les services plus sur-dotés que d'autres, de manière à transférer des personnels et à assurer une véritable mutualisation, lorsque cela est, bien entendu, juridiquement et techniquement possible. Ce groupe de travail devra proposer dans les mois qui viennent des solutions de mutualisation. Par ailleurs, une réflexion est menée sur la non-stagiairisation des contractuels, puisque la Ville a, dans ses effectifs, un certain nombre d'agents recrutés sous forme des contrats de droits communs ou aidés.

De la même manière, il a été décidé de réduire le nombre de contrats de vacation, l'objectif étant de redéployer les postes en interne lorsque ce sera possible. Le non remplacement des départs à la retraite est acté. Il rappelle que parmi les contraintes qui pèsent sur la Ville, demeure la continuité des paiements des agents de l'Espace Littoral du Cormier qui n'ont, à ce jour, pas retrouvé d'emploi. Ils sont au nombre de 9 et jusqu'à fin 2014, la Ville doit payer 200 % du salaire. Le montant est conséquent (soit 486 000 Euros en 2013). La somme de 367 000 Euros est donc inscrite au BP. Et à cette issue, il faudra continuer à maintenir dans les

comptes de la Ville cette charge qui sera dégressive ; tant que les agents n'ont pas retrouvé d'emploi, la Ville assure la prise en charge de ces salaires.

La Ville doit également supporter la réforme la catégorie C avec certaines revalorisations mises en œuvre. De la même manière, les cotisations retraite ont fortement augmenté en 2013 et se poursuivront ; il est aussi inscrit un volume d'heures supplémentaires en 2014 de manière à assurer les élections municipales et européennes ; par contre, il escompte une réduction du volume global de ces heures supplémentaires, puisque les Services Techniques ou la Police Municipale seront moins sollicités.

Concernant les subventions d'associations, la Ville a, jusqu'à présent, soutenu les associations mais compte tenu de ces contraintes budgétaires, on ne peut que revoir à la baisse la participation de la Ville ; il est donc proposé une baisse de 7.8 % des subventions, étant précisé que les associations intervenant auprès des personnes vulnérables verront leurs subventions maintenues, le CUCS sera inchangé.

Pour le Cinéma « Les Variétés » la subvention de 160 000 Euros inscrite précédemment au Budget n'est pas mentionnée au BP. Une étude a été lancée afin de repenser le soutien de cette action cinématographique en maintenant le cinéma à l'endroit actuel. Plutôt que de verser une subvention, il s'agirait plutôt d'acheter des billets d'entrée au cinéma puis de les redistribuer aux centres sociaux, au service jeunesse et aux administrés qui pourraient en profiter ; les 160 000€ viendraient donc financer l'achat de ces tickets. Lorsque cette étude sera finalisée, les conséquences budgétaires en seront tirées.

Pour l'école de la deuxième chance, le solde de la subvention 2013 soit 48000 € est inscrit au Budget.

A noter la réduction de la subvention pour l'Office de Tourisme qui passe de 38 000 à 20 000. L'Office de Tourisme voit sa subvention réduite mais compte tenu du résultat de 53 000 Euros réalisé en 2013 qui va venir abonder le budget 2014 et lorsqu'on y ajoute les 20 000 euros de subvention, le budget est équivalent à 2013. L'Office de Tourisme aura donc les mêmes moyens que l'année dernière. Toutes recettes supérieures qui viendraient enrichir le budget de la Ville non prévues au BP viendraient améliorer l'autofinancement et les investissements (en réduisant le recours à l'emprunt). Les charges à caractère financier seront en progression de 6.9 % soit 272 000 Euros de plus. Cela s'explique par le fait qu'il y a dans le stock de dettes la ligne DEXIA qui impose d'inscrire 31 000 euros supplémentaires en recettes en crédits ; par ailleurs, l'augmentation des charges financières résulte des emprunts qui ont été souscrits par la Ville pour financer ses investissements en 2013, emprunts réalisés auprès de la CAISSE DES DEPOTS en 2013 & 2014.

Le taux de fiscalité reste inchangé (progression des bases de 1.27 % ce qui est assez peu dynamique) ; 0.90 % de progression par la Loi de Finances et 0.37 % du fait des nouveaux contribuables melunais ; cela représente 230 000 Euros de plus mais les compensations fiscales de l'Etat étant de 172 000 euros, le gain fiscal en 2014 est au final quasiment neutre.

Pour terminer, la section d'investissement s'élève à 24.176 millions d'euros contre 22.3 millions en 2013, en progression de 8 %. Ses investissements sont financés dans le cadre des AP/CP. Ces recettes sont de 8.8 millions d'euros. La Ville percevra un FC/TVA en augmentation notable de 8.7 % compte tenu du programme d'investissement conséquent réalisé en 2013, soit 2.5 millions d'euros cette année.

Les cessions de biens immobiliers s'élèveront en 2014 à 1.4 millions d'euros. La Ville est en cours de vente de l'immeuble qui abrite l'ancien Conservatoire. Monsieur KALFON interpelle Monsieur MEBAREK en lui demandant le montant de cette vente. Ce dernier est provisionné à 700 000 Euros. Monsieur MEBAREK explique que cela se vendra bien étant donné que c'est un site stratégique dans Melun. Cela pourrait donner lieu à une vente au prix demandé, voire plus, ce qui engendrerait des recettes plus importantes.

La Ville peut théoriquement profiter de 800 000 Euros de Dotation de Développement Urbain ; il est proposé d'inscrire une enveloppe de 300 000 Euros ; on reviendra prochainement vers le Conseil Municipal sur l'ensemble des opérations proposées à l'Etat au titre de cette DDU. Face à ces recettes, les dépenses d'investissement s'élèvent en crédit de paiement, en AP-CP à 23.06 millions d'euros ; les plus gros postes d'investissement en 2014 seront liés aux opérations en cours : la rénovation de la Salle des Fêtes, pour un peu plus de 5 millions d'euros, la finalisation et la livraison du Conservatoire, la poursuite des travaux de réhabilitation et de reconstruction des écoles de l'Almont (pour 3 millions d'euros). L'enveloppe globale pour la réhabilitation des écoles melunaises est de plus de 9 millions d'euros. L'aménagement de la Plaine de Montaigny (avec les travaux sur les réseaux qui doivent être menés dès cette année) correspond à 1.5 millions et toujours le PRU avec l'accompagnement de la résidentialisation de la rue St Exupéry, la requalification de l'avenue Georges Pompidou et l'aménagement de l'entrée globale des Mézereaux.

Ce programme d'investissement concerne le PRU mais aussi les opérations majeures. Il n'est pas certain que toutes ces dépenses soient effectuées au titre de l'exercice 2014. Ce programme ambitieux d'investissement sera poursuivi l'année prochaine puisque l'on vient de finir de finaliser les investissements. Un fois la Ville sortie du Programme de Rénovation Urbaine et ses opérations et ses opérations finalisées, il conviendra de faire une pause dans les investissements et de les consacrer à l'entretien lourd du patrimoine de la Ville, de façon à pouvoir réduire l'endettement important de la Ville. A la fin de ce programme, on pourra profiter d'une plus grande marge de manœuvre. Monsieur MEBAREK rappelle que la recette de la vente du « Cormier » n'interviendra qu'en 2015 et sera consacrée, totalement ou partiellement, au désendettement de la Ville.

Pour conclure, le budget présenté ce soir a été compliqué à monter car il y avait des choix à faire mais pour autant cette contrainte budgétaire a un intérêt pour la Ville. Cela peut être une opportunité pour accélérer, moderniser son action et travailler de façon plus optimale sur certains pans de son activité. Pour autant, la ligne de conduite imposée est le maintien d'un service public de qualité aux usagers, ce qui constitue le fil directeur de cette action. Les charges de personnel sont un chantier en 2014 mais aussi sur le mandat. Il est impératif de ramener les dépenses de personnel à un niveau plus proche des moyennes des villes de même strate. Malgré ces contraintes fortes, le pouvoir d'achat des melunais a été préservé, le taux de fiscalité reste inchangé.

Madame MONVILLE DE CECCO prend la parole. Elle précise que l'état demande un effort supplémentaire aux collectivités territoriales de 10 milliards d'euros. Elle désapprouve ce plan d'austérité en tant qu'écologiste ; elle précise que l'état pourrait récupérer l'argent qui lui manque par d'autres moyens, par exemple en réglant le problème des niches fiscales représentant 104 milliards Euros/an et dont 19 % sont jugés totalement inefficaces sur l'emploi ou bien sur les paradis fiscaux qui représentent 590 milliards d'euros. Il y a aussi le fait que le gouvernement ne s'engage pas dans une politique de taxation des transactions financières. Une municipalité comme une collectivité a une responsabilité plus large dans

cette politique d'austérité ; il serait, à son sens, utile de replacer les choix politiques plus généraux qui sont faits, comme les Délégations de Service Public avec ELIOR ou VEOLIA. Le prix d'accès à l'eau a augmenté à Melun et il est évoqué le tarif social le plus bas pour accéder à la cantine à Melun soit 1 euro, ce qui reste cher ; elle souhaiterait connaître les recettes d'ELIOR sur le contrat DSP ; les recettes de VEOLIA sur le contrat de délégation de service public : 485 000 euros nets en 2012, le chauffage urbain délégué : 280 000 euros nets et VINCI pour 500 000 euros nets. Il y a des choix politiques à faire sur le long terme. Elle pense que la Ville est dépeçée de ses fleurons (le « Cormier » par exemple). Comment va-t-on rembourser l'argent nécessaire pour les emprunts contractés et faire en sorte d'avoir un minimum de marge pour financer des projets, comme justement la rénovation des écoles ?

Quels sont les projets de long terme à Melun qui vont permettre de mener une vraie politique sociale où il existe 40 % de logements sociaux avec une part de pauvreté, comme l'a souligné Monsieur GUYARD, très importante. Monsieur VOGEL est intervenu en parlant de l'emploi fondamental pour retrouver des marges de financement et d'investissements publics ; comment fait-on pour espérer que la municipalité soit un moteur de création d'emplois à Melun ? Madame MONVILLE DE CECCO ne fait pas une intervention dans le détail mais elle revendique le droit d'exprimer des principes généraux de politique. En tant que municipalité, on se doit de ne pas être d'accord avec cette politique nationale, on n'a peut-être pas envie de mener une politique d'austérité localement. Lorsqu'on parle d'augmenter la cotisation annuelle de la Médiathèque, 36 euros, pour une famille, correspond à une somme considérable. Pourquoi ne pas appliquer le quotient familial pour les activités proposées par la Municipalité, de telle façon que la charge portée par les familles soit proportionnelle à leurs revenus effectifs et que l'on instaure une solidarité à tous les niveaux des services municipaux. Elle se dit scandalisée par une telle décision. La Médiathèque est le seul espace de Melun qui est un lieu de rencontre avec une relative mixité sociale et il est fort dommageable de proposer ce tarif prohibitif.

Monsieur VOGEL se dit d'accord avec certains propos de Madame MONVILLE DE CECCO. La Municipalité gère pour l'instant la pénurie en raison des déficiences de l'Etat. Les dotations en moins obligent la Ville à faire des choix budgétaires. Lorsque les impôts n'augmentent pas, il n'y a pas d'autres solutions que de diminuer les dépenses et d'augmenter les coûts des services. Il conteste néanmoins les propos sur l'absence d'investissement en matière d'emploi. D'autre part, on peut ne pas être d'accord sur le sujet du recours aux DSP. Lorsque le Maire fait appel à un prestataire extérieur, c'est souvent plus rentable et ce, parce qu'une Municipalité n'est pas spécialement équipée pour gérer les services économiques. Il faut rester objectif car on ne peut tenir correctement des projets avec le peu de moyens accordés par le gouvernement actuel qui réduit de plus en plus les dotations aux collectivités locales.

Madame MONVILLE DE CECCO reprend la parole. Elle précise qu'elle est favorable au service public. Pour elle, la différence entre les 2 derniers gouvernements n'est pas fondamentale. Ensuite, elle estime que les 24 millions d'investissements pour l'emploi représentent, pour l'instant, une « coquille vide ». Il n'y a rien qui laisse augurer qu'il y aura davantage d'emplois sur la commune demain qu'aujourd'hui.

Monsieur VOGEL rappelle que les dépenses d'investissement concernent bien Melun. La Salle des Fêtes est réalisée par une entreprise melunaise, le Conservatoire est réalisé par une entreprise melunaise avec des salariés melunais ayant des familles melunaises.

Monsieur MEBAREK laisse la parole à Monsieur KALFON. Il convient que l'on ne gère pas la collectivité nationale et la collectivité territoriale par la pénurie. Il y a un effet « d'escalier » très simple sur Melun. La Ville subit des économies de dépenses face à un contexte économique national, mais il n'existe aucune stratégie financière pour la commune. Les melunais attendent autre chose que des coups de rabots successifs, tout en maintenant un niveau de service public. La vérité, selon lui, est que la Municipalité doit construire une feuille de route de développement économique et pour l'emploi. Et ces 24 millions d'investissement dès lors que l'on ne fait pas jouer la clause sociale dans les Marchés Publics, ne correspondent pas automatiquement à de l'emploi pour les melunais. Quelle est la stratégie d'enrichissement de recettes de la Ville ? Comment fait-on pour avoir des recettes supplémentaires ? C'est la question du dynamisme et de l'attractivité de la Ville qui est posée.

Il n'y a aucune vision dans l'intervention de Monsieur VOGEL, selon lui, pas plus que dans la présentation « laborieuse » de Monsieur MEBAREK. Monsieur VOGEL ne pose pas les questions stratégiques précises. Il donne un exemple simple, section investissement/section fonctionnement. Il existe des choix qui coûtent une fortune à la collectivité (PRU, Conservatoire ...) 10 millions d'investissements alors qu'il n'y a aucune construction d'école hormis celle de l'Almont, pas une seule création de crèche. Selon lui, rien n'est fait dans la Ville pour la Petite Enfance.

Monsieur KALFON préconise par ailleurs, pour réduire les coûts de fonctionnement, de transférer certaines gestions au niveau intercommunal (le Conservatoire de Musique et de Danse, l'Office de Tourisme dont on réduit la subvention ...) Il s'agirait là d'une stratégie de territoire.

Monsieur MEBAREK répond que ces sujets font partie des préoccupations de la Municipalité qui seront envisagées durant le mandat.

C'est bien une problématique de territoire mais historiquement, cet Office de Tourisme a été créé à Melun ; entre temps, la CAMVS est née et s'est vue attribuer un certain nombre de compétences. Aujourd'hui, la Loi impose de mettre en place un schéma de mutualisation, voire de transfert si cela est possible.

L'équipement réalisé à Montaigu correspond à un symbole de rééquilibrage. Par ailleurs, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, au niveau national, Melun est la seule ville qui ait inséré dans son PRU, la construction d'un équipement de cette nature et en a même été félicitée par l'Agence de Rénovation Urbaine et par ses partenaires. Ce choix n'était donc pas complètement insensé.

Concernant les investissements, la Ville envisage les besoins de ses usagers. La construction d'une crèche est prévue dans le cadre de la Plaine de Montaigu.

Monsieur MILLET précise qu'un certain nombre de projets visent justement à augmenter l'assiette fiscale dans la mesure où les équipements de la Ville de Melun peuvent supporter une population supérieure à celle actuelle. Plusieurs opérations ont donc été lancées et en particulier, l'éco-quartier, mais aussi le PRU qui apportent un plus à l'économie locale.

Le projet de l'éco-quartier a été lancé il y a 6 ans. Il commence tout juste à sortir de terre car un dossier si important met des années à être mis en place. Le programme prévoit une construction de crèche pour laquelle le maître d'œuvre est en cours de désignation ; il comprend également la construction d'un groupe scolaire et ses équipements seront d'ailleurs en grande partie financés par l'aménageur. Monsieur MILLET ne peut pas laisser dire que

rien n'a été fait à part l'école de l'Almont, car au cours du mandat précédent, l'équipe municipale a construit le groupe Gatelliet. On ne peut pas ignorer que le chantier de l'hôpital démarre et qu'il a été porté durant 10 ans. Lorsqu'une Ville se lance dans un projet d'une telle importance, on le porte plusieurs années, ce qui a été le cas de la Médiathèque, par exemple.

Il y a des études qui sont en cours pour valoriser les terrains qui vont être libérés par le départ de l'hôpital. Il voudrait dire aussi qu'en ce qui concerne le développement économique, la Ville travaille avec la CAMVS sur le projet du Pôle Gare et sur la zone d'activités des Hautes Bornes « à cheval » sur Melun et Rubelles avec le souci de développer l'emploi. Enfin, il conteste l'idée de développer les régies de Quartier. Il existait à Melun une régie de quartiers et le premier acte de la majorité au Conseil Général a été de la supprimer. Par conséquent, Monsieur MILLET exhorte à la modération.

Monsieur KALFON conteste de nouveau la stratégie d'investissement mise en œuvre et les priorités choisies. Il estime que la politique Petite Enfance n'est pas efficiente, s'insurge contre la création d'une salle de spectacle de 500 places. Il estime préférable de répondre à la demande sociale et de favoriser les melunais qui souffrent.

Monsieur VOGEL intervient pour stopper son argumentation. Il lui précise, par ailleurs, que les clauses d'insertion sociales, jugées absentes, existent bel et bien. Sur la question des mutualisations, il rappelle que cela prend du temps.

Monsieur KALFON reprend son intervention sur les investissements choisis, comme en matière de patrimoine, qui ne sont pas des priorités budgétaires. Il pense en particulier à l'opération de l'église Saint-Aspais pour l'année 2015.

Sur la section fonctionnement, il est d'accord avec l'objectif de Monsieur MEBAREK de maîtrise des charges de personnel.

Il en va de même pour les subventions aux associations qui étaient à 3.51 % en 2013 pour revenir à 2.45 % en 2014.

Pour les Fêtes et Cérémonies, Monsieur MEBAREK a indiqué une baisse de 14 %, avec une décision unilatérale, apprise dans « La République de Seine et Marne » et non au Conseil, de la suppression du Carnaval confirmée dans le budget. Il n'a pas encore vu les dépenses de communication car il souhaite que cela baisse sensiblement surtout quant au recours à des cabinets privés. Il pense que l'année 2013 a été une année d'explosion dans les dépenses de personnel, des vacances. Il y a eu une augmentation anormale de toutes ces dépenses lors d'une année électorale. Est-ce que cela devrait être impacté sur les comptes de campagne ?

Sur la méthode, l'équipe de Monsieur KALFON avait prôné sur une période difficile, une gestion par les melunais eux-mêmes, une association étroite à la stratégie budgétaire. Il fallait qu'il y ait des budgets participatifs de quartiers, budgets délégués aux conseils de quartiers, comme cela existe dans beaucoup de collectivités. Cela permettrait d'associer étroitement les melunais aux choix budgétaires. Le choix de supprimer le carnaval est judicieux. Peut être faudrait-il un projet porté par les associations qui ressemblerait plus au choix des melunais par son authenticité.

Un autre aspect le surprend, notamment les 135 000 euros d'équipement d'un projecteur numérique au cinéma « les Variétés », il souhaite avoir des réponses quant à cet investissement.

Le Musée Municipal coûte aussi très cher en fonctionnement (soit 2 ou 3 ETP), avec une billetterie qui rapporte fort peu à la collectivité (45 000 euros/an). Ne pourrait-on pas repenser la gestion du Musée en tendant vers la gratuité ce qui éviterait d'avoir un agent pour l'encaissement, qui coûte plus cher que les recettes dégagées.

Il pose une question en complément de Madame MONVILLE DE CECCO. On va augmenter les tarifs de 2.50 % mais on s'aperçoit que, pour finalement compenser les impayés, la Ville paie chaque année 301 K/Euros.

Qu'est-il prévu sur la question du stationnement public ? Que fait-on on pour sortir de la DSP si coûteuse ?

Monsieur MILLET lui indique que l'on ne répondra pas ce soir à toutes les questions car il s'agit d'un programme électoral sur 6 années. Il précise que la caméra et le projecteur du Cinéma Les Variétés ont été essentiellement payés par le Centre National du Cinéma, dans le cadre du maintien des cinémas de proximité.

Monsieur MEBAREK prend la parole sur la restauration scolaire. Le tarif demeure inchangé ce qu'il avait oublié de préciser. Les 2.5 % de revalorisation concernaient les services hormis la restauration scolaire qui fait l'objet d'un traitement particulier car dans le cadre d'une DSP.

Pour Madame MONVILLE DE CECCO, cela a beaucoup augmenté pour certaines familles. Monsieur MEBAREK répond par la négative. Compte tenu de ce tarif et des places supplémentaires qu'offre le délégataire, ces deux éléments ont permis à beaucoup plus de familles de profiter de la restauration scolaire et le tarif à 1 Euro est victime de son succès.

Madame MONVILLE DE CECCO revient sur cette tarification de la restauration scolaire ; effectivement, la fourchette a été augmentée ; le fait que plus de familles accèdent à la cantine est une bonne chose pour elle. Par contre, elle rappelle que pour certaines familles - dont elle fait partie - la mise en place de cette DSP a augmenté les factures de façon très conséquente. Cette restauration scolaire est un service public et le prix de revient du repas n'est pas totalement assumé par toutes les familles. On applique le principe de communauté solidaire dans ce genre de situation.

Monsieur BOURQUARD revient sur cette analyse du budget. Il regrette l'absence du Compte Administratif de l'année précédente. Il ne peut pas juger et est obligé de reprendre les documents d'un précédent Conseil pour connaître l'évolution des grandes fonctions au sein de la Mairie. Sur le fond, les choix d'orientation budgétaire sont importants. Un budget qui ne présente pas un quotient généralisé à tous les services ne peut être voté.

Il s'inquiète également de la baisse des subventions aux associations. Il s'interroge sur certaines associations de solidarité qu'il ne voit pas apparaître dans ce budget alors qu'elles ont déposé une demande de subvention.

Au sujet de l'UNICOM, il s'étonne du montant de la subvention quand il constate que cette association ne fait aucune démarche de sensibilisation auprès des commerçants à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sur les économies d'énergie. Quels choix politiques sont derrière tout cela ? Pour les fêtes de Noël, il demande des fêtes partagées et non des interventions de moindre qualité qui coûtent très cher à la Ville.

Monsieur BOURQUARD propose la suppression de la gratuité des parkings, une question de justice sociale car cela est onéreux et tout le monde n'utilise pas la voiture pour venir en ville. Si l'on veut maintenir la gratuité pour les véhicules personnels, il serait souhaitable que cela

concerne aussi les transports collectifs. Il faut réorienter ce budget vers des principes de justice sociale.

Monsieur MEBAREK donne quelques éléments de réponse. Le budget est présenté sous une forme réglementée, suivant la nomenclature imposée à toutes les collectivités. Il a été évoqué le développement durable qui est un axe important et il a été appréhendé essentiellement sur les subventions accordées par la Ville aux associations. Or, il précise que dans le programme d'investissement, il a été créé un programme qui s'appelle « cadre de vie » à l'intérieur duquel on va retrouver une ligne « Agenda 21 » qui consacre tous les ans une ligne budgétaire d'investissement en la matière. Cette enveloppe n'est pas forcément affectée dans le vote du budget. Le Service Développement Durable utilise cette enveloppe en fonction d'un certain nombre de projets d'investissement. L'effort de la Ville existe donc en la matière ; quant à l'UNICOM, il ne répondra pas ce soir.

Monsieur BOURQUARD reprend la parole. En tant que militant associatif, il s'intéresse particulièrement à ce sujet. Il précise qu'il y a une petite erreur économique, car lorsque l'on parle effectivement des investissements qui génèrent de l'emploi, il signale que, selon les études officielles, le solde de création d'emploi dans le bâtiment est négatif. Par contre, en France, le seul secteur positif est celui de l'économie sociale et solidaire. On devrait donc favoriser l'action des associations œuvrant en ce sens, alors qu'elles sont menacées à tous les niveaux.

Il rappelle que la Fédération Nationale des Centres Sociaux a souhaité qu'à terme, tous les centres sociaux soient associatifs. Il va falloir, par conséquent, revoir le budget associatif entre 2015 et 2016.

De plus, certains habitants ont constaté la suppression de certaines actions des centres sociaux. Cela signifie que, par rapport au renouvellement du projet social, il y aura une baisse des financements de la CAF. Tous ces éléments tendant vers une justice sociale sont à prendre en compte et ils ne figurent pas au budget.

Monsieur MILLET explique que le Compte Administratif sera examiné lors du Conseil Municipal du 26 juin, en même temps que le budget supplémentaire ; lors de cette séance, on pourra très précisément comparer le budget total, c'est-à-dire le budget primitif + le budget supplémentaire au Compte Administratif 2013.

Il voudrait juste faire une remarque sur le propos de Monsieur BOURQUARD concernant le bâtiment ; effectivement, ce secteur connaît une crise, avec actuellement des problèmes d'emploi dans certains secteurs. Ce n'est pas en diminuant les dépenses d'investissement dans ce domaine qu'on améliorera la situation ; cela augmenterait plutôt le chômage, ce qui le met en désaccord avec Monsieur BOURQUARD. Pour autant, il confirme les bienfaits qu'une certaine économie sociale peut apporter dans un département tel que la Seine & Marne. Tout ce qui touche au bâtiment, aux voiries et aux travaux publics est très important car c'est ce qui, avec le tourisme, soutient l'emploi dans le Département. Investir dans ce domaine, c'est aussi soutenir l'emploi ou tout du moins l'empêcher de se dégrader.

Monsieur BOURQUARD réitère son inquiétude face aux baisses de subventions aux Associations.

Monsieur MILLET rappelle qu'il a été précisé que les associations à caractère social ne seraient pas touchées par cette diminution de subvention.

Il revient sur le point des régies de quartier sans pour autant créer de polémique. Lorsqu'il y avait une régie de quartier à Melun, la Ville l'a soutenue et une Conseillère Municipale en

était même la Présidente ! Ce n'est pas une initiative de la Ville que de l'avoir supprimée. Si les Sociétés HLM de Melun ou l'OPH77 veulent créer à nouveau des régies de quartier, ils bénéficieront d'un entier soutien de la Ville. Monsieur BOURQUARD s'engage, lui aussi, à soutenir cette action si elle venait à se réaliser.

Adopté par 9 voix contre et 30 voix pour, le Conseil Municipal :

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2014, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :

Fonctionnement :	76 440 717,00 €
Investissement :	36 691 807,81 €
Total :	113 132 524,81 €

VOTE le produit des trois taxes ménages (Taxe d'habitation, Taxe Foncière - bâti, Taxe Foncière - non bâti) pour l'année 2014 à hauteur de 24 402 576 € (hors rôles complémentaires)

VOTE les subventions aux associations dont la liste est annexée au budget et autorise l'ordonnateur à mandater les dites subventions. Dit que pour les subventions suivantes « ne prennent pas part au vote » :

- CONFRERIE DES CHEVALIER DU BRIE : Noël BOURSIN, Anthony LEMOND
- Les Anciens de la COOPER : Jean-Pierre RODRIGUEZ
- Union Sportive Melunaise : Alexandra DUVERNE, Mohamed MOKEDDEM, Romaric MOYON
- CCAS : Valérie VERNIN, Mourad SALAH, Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Jean-Pierre RODRIGUEZ, Adriana Solo RAKOTOMANANA, Marie-Rose RAVIER, Djamila SMAALI-PAILLE, Thierry BRISSON
- Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM) : Mohamed MOKEDDEM, Jean-Pierre RODRIGUEZ

PRECISE que le Budget est voté au niveau du Chapitre et Chapitre « opération d'équipement », par Nature, avec présentation croisée par fonction;

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions détaillées en annexe au document budgétaire.

4 - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Adopté à l'unanimité moins 9 abstentions, le Conseil Municipal :

FIXE comme suit, pour l'année 2014, les taux des trois taxes directes locales perçues par la Ville de Melun :

Taxe d'habitation	21,30 %
Foncier bâti	25,90 %
Foncier non bâti	42,59 %

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'OFFICE DU TOURISME

Adopté à l'unanimité moins 9 abstentions, le Conseil Municipal :

après en avoir délibéré ;

VOTE le Budget Primitif de l'Office du Tourisme de l'exercice 2014 équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :

Fonctionnement :	155 551,00 €
Investissement :	4 401,00 €
Total :	159 952,00 €

Précise que le Budget est voté au niveau du chapitre.

6 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE MADAME CHARLINE FILLIE, REGISSEUR RECETTES DE L'OFFICE DU TOURISME

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE la demande de remise gracieuse de Madame Charline FILLIE, régisseur à l'Office du Tourisme de Melun pour un montant de 147,80 €uros.

DIT que les crédits à hauteur de 147,80 €uros sont inscrits au Budget Primitif de l'Office du Tourisme 2014 sur la nature 6718.

7 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE AUX TRAVAUX D' AMENAGEMENT DE TROIS TERRAINS DE TENNIS EN TERRE BATTUE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de convention précitée à conclure avec le Tennis Club Melun Val de Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

8 - SUPPRESSION DE LA PRIME SPECIALE D'INSTALLATION

Monsieur KALFON rappelle qu'il soutient le travail de rationalisation des charges de personnel mais ne souhaite pas que cela soit fait au détriment du pouvoir d'achat des agents de la Ville. Il conteste cette suppression de la prime d'installation.

Adopté par 9 voix contre et 30 voix pour, le Conseil Municipal :

DECIDE de supprimer le versement de la prime spéciale d'installation aux agents de la Ville de MELUN en remplissant les conditions.

DIT que la présente délibération prendra effet au 1^{er} Mai 2014.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 00h45.